Un an 50 francs. Ronbarx-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr, — Les Départements — Nord. Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois. 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à récepBUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. - A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

trage aux mœurs.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. - A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 bis. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bours et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, - à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 22 FÉVRIER 1891

UN ÉVÊQUE

Dans une série de notes qu'il publie ur les Etats-Unis, un correspondant du Journal des Debats s'occupe longuement de la situation de traire? l'Eglise et parle avec un respect marqué de l'épis-eopa catholique et de la position qu'il occupe dans la grande démocratie américaine. Une de ses der-su lui décerner des honneurs qu'ils auraient peut-être nières lettres est consacrée à Mgr Ireland, l'évê- refusés à Vercingétorix. que de Saint-Paul, un des types les plus caractèclerge américain.

peuvent s'appliquer à d'autre pays que les Etats- faisaut eau de toutes parts. Unis nous eroyons utile de les reproduire ici. Voici entre autres ce qu'a dit Mgr Ireland :

de ceux qui arrivent, en élevant dans la bonne doc- riat. dont l'esprit est protestant, ni à conquérir d'un coup raffinée.

a rien en ce pays qui constitue un rempart coutre la deaux. révolution; il n'y a pas de force conservatrice, vivante et perpétuelle. C'est merveille, que, avec des éléments pour dessimuler certaine infirmité correct onnelle, il comme ceux qui composent le peuple des Etals-Uuis, si disparates et partois d'origine si douteuse, l'ordre Il avait choisi un nom tout simple, Mace, deux syllajusqu'à présent n'ait pas été troublé:

» Mais le corps de la nation se développant deme-surément, cela peut-il durer? Il est permis d'en dou-Berneau dit Macé av qui resistera! Il n'y a pas une barrière qui se dresse,

pas une force morale qui s'impose. » L'Eglise catholique peut être cette force; elle doit être cette barrière. Une occasion unique s'effre à elle qui ait débuté dans les tambours-majors. C'est là une en ce pays nouveaux où tous les nerfs sont tendus, originalité à laquelle ne peuvent prétendre les Mirès, tontes les volontés prêtes à l'action où les défenseurs les Philippart ni même les Rothschild. Cette particude sa cause lni apporteront, si elle est bien dirigée, larité est piquante, mais regrettable en somme; ne des trésors inconnus d'énergie et de dévouement. détruit-elle pas de vieilles théories, ne dissipe-t-elle L'Eglise est libre de toute entrave; elle agit à sa pas de chères lègendes? gnise; elle jouit de la plus complète autonomie. Elle est en rapport direct avec le peuple; elle se mêle à sa vie, à la vie de tout le monde.

ques, ont compris en ce pays qu'une grande force ses économies. C'était un bei homme, mais dépourvu sociale était nécessaire pour maintenir le peuple dans d'aatitudes économiques ; ses vê oments ruis elaient la bonne voie; que cette force, ils la devaient cher- d'or, mais ses poches et ses mains étaient purcs. cher et la pcuva:ent trouver dans l'Eglise catholique. C'est vers elle qu'ils se tournent, et l'Eglise, auimée d'un souffie de jeunesse, dépouillée de tout souci du passé, sans traditions gévantes, se sentant vraiment américaine, entrant dans la vie avec le même esprit d'entreprise que les hommes du siècle se lancent dans les affaires, l'Eglise voit qu'elle a nne œnvre immense à accomplir, à laquelle son organisation unique de force, de cohésion, de solidité, la destine à l'exclusion de tout antre pouvoir social. Elle représente le principe conservateur, la règle, le respect de l'ordre.

» Mais il faut qu'elle soit à la hauteur de sa tache : il faut qu'elle entre dans l'esprit du temps et du lieu dans l'esprit du vingtième siècle, qu'elle a t de la cranerie et qu'elle aille de l'avant (pluck and push). Il faut aussi qu'elle fasse preuve d'une véritable supériorité intellectuelle, qu'elle s'impose par son savoir que sa règle soit la règle de la raison, de la science, qu'elle soit à même d'être la plus puissante é uca-

Ce langage n'est pas nouveau dans la bouche d Mgr Ireland. Lors du centenaire de l'Université religieuses coupables d'instruire les enfants et de de Washington, il prononça un discours qui fit alors sensation et qui a eu jusqu'en Europe même un retentissement mérité. Mgr Ireland regarde spécialement l'avenir, et cet avenir il le voit fécond et glorieux, si tous les catholiques savent comprendre leurs devoirs...

« Allons de l'avant, disait il. Qu'importe, s'il nous arrive de nous tromper ? Qui ne risque rien n'a rien. Le conservatisme qui ne veut jamais s aventurer n'est que pourriture et poussiere. Ne redoutez pas le nouveau, pourvu que les principes soient saufs. Ce temps est un temps de nouveautés, et l'action religieuse pour universel. Rien n'est à citer de ce factum qui n'est, et s'accorder avec le siècle doit prendre de nouvelles résume qu'une réclame tapageuse; mais nous tenons se formes et de nouvelles voies... Il faut être de notre en relever un point : l'ignorance profonde où sont ses époque, il faut être en contact avec elle. Il y a des catholiques, rlus nombreux d'ailleurs en Europe suff age en Balgique, dans quelle limite et s'il faut révi-an'en Amérique, qui ne connaîtront le présent que ser l'arlicle 47 est, exclusivement politique. L'Eglise et comprendre le treizième que le dix-neuvième siècle; d'être plus familier avec celles des contemporains infidèles ou tychès qu'avec celles des contemporains infidèles ou expostiques : d'étudier plus à fond les causes des héagnostiques ; d'étudier plus à fond les causes des hérésies des Albigeois ou de Luther, ou celles de la Révolution française, que celles des soulèvements sociaux de notre temps.

Le monde est entré dans une phase nouvelle de son histoire le passé ne reviendra pas ; la réaction est le rêve de gens qui ne voient pas et n'entendent point, qui sont assis aux portes des cimetières pleurant sur des tombes qui ne se rouvriront pas,oubliant complètement le monde vivant à côté d'eux. Il faut parler à notre siècle des choses qu'il sent, dans le langage qu'il comprend : il faut être de notre siècle. vivre dans notre siècle, si nous voulons qu'il nous

» La force de l'Eglise, aujourd'hni, dans tous les pays, et surtout en Amérique, est dans le peuple. Cet

age est l'age de la démocratie. » Les jours des seigneurs féodaux sont passés; les monarques occupent leurs trônes ponr exécuter la volonté des penples. Malheur à la religion qui ne le comprendre pasi Celui qui tient les masses, règne. On tient les masses par l'intelligence et par lecœur ... »

Ce langage pourra sembler trop hardi à quelques uns, mais il faut se rappeler que Mgr Ireland parlait à un auditoire et dans un pays où le sentiment démocratique est tout puissant. Il n'en est pas moins vrai d'ailleurs que, de nos jours, la vitalité du catholicisme et sa force d'expansion résident. non pas dans les institutions qui passent, mais dans la fidélité du peuple chrétien. C'est dans cette mer landau qui l'a condnite à la galerie Sedelmeyer, rue profonde qui monte sans cesse à l'horizon de la so- de la Rochefoucauld. iété, que l'Eglise laisse tomber son ancre pour y jeter ses filets.

L'âge de l'Or qui avait soixante-trois manières de se procurer de l'argent et dont la plus honnête était le larcin furtivement fait. On n'entend plus parler que de jeu, d'es-

croqueries, de bien mal acquis.

Les gens qui voient encore, dans le travail, dans strie et le commerce corrects, le seul procédé pour se procurer l'aisance, sont raillés et bafoués somme radoteurs, indignes de vivre dans le siècle de Targent sens odeur. Le Parlement entre sans s'en rargent suns occur. Le l'ariement entre sans s'en apercevoir dans le mouvement et discute sérieuse-raent sur l'emploi budgétaire des sommes provenant du pari mutuel. Nos législateurs de la petite vertu ne paraigunt pas se douter que prélever un impôt sur un vice, s'est l'autosiser et le légaliser.

Tous les esprits, toutes les volontés se lournent Tous les esprits, toutes les volontes se lournent vers le veau d'or. Tandas que les fortes individualilés (IIAIBRE DES DÉDITES deviennent fort rares dans la polit que, la philosophie, les arts et les letires, elles foisonnent dans la fiuance sans scrupules. Les grands hommes se comptent par centaines dans les banques libres et dans les coulisses do Bourse. Ces audacieux connaissent quelquefois le malheur; les conquérants peuvent-ils s'y sous-

Le tombeur de la rue Cadet, Berneau, dit Macé, n'est pas un perscunage banal. Celui-ci est un moristiques et une des figures les plus marquantes du deste, un abstrait comme Gobseck; mais c'est un tempérament. Sans éblouer personne, sans ameublement Dans un entretien qu'il a eu avec l'évêque de somptueux, sans prétentions mondaines et politiques, Saint-Paul, ce dernier lui a développé, sur le rôle il trouve moyen de faire un krach de virgt millions, de l'Eglise, des idées excellentes et comme elles après avoir moné durant de longs mois une barque

Berneau-Macé forme anthithèse complète avec tous ses confrères les matadors de la Bourse. En lui rien de l'esbrousseur; tandis que les coulissiers décro-« L'Eglise augmente par l'immigration et par le cheurs de timbales n'ont rien de plus pressé que d'adéveloppement des ressources qu'elle possèle, en veugler de leurs rayons parents et amis, lui laissait maintenant ses fidèles dans son giron, en s'occupant ignorer à sa famille son avenement au millionna-

trine ceux qui naissent. Elle n'a pas à compter sur | Modeste et délicat, il n'était aux yeux de sa fille les conversions en masse; elle ne les cherche prs; de son frère, de sa celle-mère, qu'un petit employé elle n'espère pas une révolution religieuse. C'est de banque, se servant parfois de la voiture de son pacomme puissance sociale et éducatrice qu'elle veut trou. Il voulait être aimé et respecté pour lui-même, agir. Elle ae peut prétendre à changer les institutions et cette exigence mystique dénote une sensibilité

les emplois publics, puisque la masse de son armée Jusqu'à Berneau on n'avait guète coustaté ce goût est composée de nouveaux venus, et qu'elle ne compte dans ses rangs aucun des leaders des deux grands mantique. Il appartient au spéculateur de la rue Cadet de démontrer que les manieurs d'argent ne sont » L'Eglise a devant elle, vous disais-je, un champ pas réfractaires aux fincsses du cœur. Sa discrétion. tout grand ouvert à son activité. En dehors des par- d'ailleurs, se trouvait récompensée immédiatement. tis, purement politiques, sans is fluence sociale, il n'y on le croyait pauvre : il pouvait s'abstenir de ca-

> Pour être consequent avec sa politique et aussi ouait un nom, moyennant vingt-cinq louis meusuels. bes rassurantes, ayant deja été attribuées par l'état civil

Berneau dit Macé avait eu daus sa jeuncsse des ter. Et, si les éléments anarchiques deviennent très velléités de gloriole; il avait débuté bruyamment. forts, si les germes de désordre se mettent à lever, Tambour-major de l'un de nos braves regiments, il jouissait jadis des privilèges attachés à ce grade et exerçait les séductions d'usage. Berneau-Macé est certainement le seul financier

Le tambour-major fut toujours considéré en France comme un personnage sympathique, brave, décoratif,

Les poètes, les vaudevill stes qui ont chante ou mis en scène le guerricr symbolique ne se doutaient pas du developpement qu'il était appelé à prendro. Le Legrand de Heine, le majestuenx empanaché du Caïd, le Monthabor d'Offenbach ne reconnaîtraient oas de reste un frère dans le tambour-major fin de siècle révélé par Berneau dit Macé. Avec quelle amertume, quelle indignation, ils 'ui reprocheraient sa trahison, sa déchéance. Hélas ! tout croule en cet age de l'or.

Il faut nous résigner à vivre dans le chaos moral e intellectuel; il faut nous résigner à voir les pharmaciens philosopher à la tribune, les criminels interpeler les ministres sous le couteau de la guillotine, les ph.losophes electiques bénir des mariages et les tambours-major promettre des dividendes de cent vingt

Il faut nous résigner a voir les escrocs aimés, honorés et récompensés, pendant que le gouvernement, jaloux de rétablir l'équilibre, de sauvegarder les droits de la justice fait vendre les misérables meubles des nourrir les vieillards, ces non-valeurs de la société qui JACQUES CURIEUX. spécule et jouit.

L'ADRESSE DU PARTI SOCIALISTE A L'ÉPISCOPAT BELGE

Un journal belge fait ces très justes réflexions « Les chefs du parti socialiste ont adresse à l'épiscopst elge un manifeste, le priant d'user de son influence auprès des chefs politiques du pays en faveur du suffrage signataires des principes qui dirigent l'Eglise.

La question de savoir s'il faut étandre le droit de

bien longtemps après qu'il sera devenu le passé. Notre les évêques n'interviennent pas par voie d'autorité dans ceuvre est dans le passé. Il ne s'agit pas de mieux une question semblable, par la raison bien simple

Etats-Unis, en Suisse et en France? En aucune façon. D'autres nations s'accomodent du suffrage restreint. L'Eglise n'y fait pas opposition. Elle respecte sussi la b Eglise y lait pas opposition. Elle respecto sussition liberté politique des gonvernements et des peuples.

* Le parti socialiste demande que l'épiscopat érige en quelque sorte le suffrage universel en dogme, qu'il prêche erlui-ei et le propose à la foi des fidèles. C'est méconche

naître le rôle et la mission de l'Eglise. Si nos évêques aisaient ce que les socialistes leur demandent, c'est alors qu'on parlerait des « empiètements du elergé » sur iomaine politique.

» Les socialistes, dans lenr adresse, commettent une

antre erreur en parlant du droit de suffrage universel comme d'un droit naturel et absolu. C'est la un droit puement politique, dont l'étendue et les conditions varient rement pontique, uont l'estatude et les contributs varient selon l'état social et politique des peuples Voulo r ap-pliquer le même droit de suffrage partout équivaut à vouloir coiffer toutes les têtes du même chapesu. L'his-toire et le bon sens contredisent et démeutent des rêves aussi utopiques. »

L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS

Paris, 21 février. - L'impératrice Frédérie, accompagnée du comte Seckendoif et d'une dame d'honneur, s'est rendue à pied dans le jardin des Tuileries. où elle s'est promenée quelques minutes, en admi-

rant les statues. Elle s'est dirigée ensuite vers la rne de la Paix, par laquelle elle est allée rejoindre, place de l'Opéra, son

Sa visite a duré une heure et demie; elle a examiné l'arbitrage a adopté les points principaux du projet avec intérêt quatre esquisses de MM. Stevens et Ger- de M. Lockroy, avec cet amendement que les patrons vex qui ont servi à l'exécution du panorama des et employés seraient admis à organiser entre eux Tuileries et qui sont destinées à l'exposition de

Elle a admiré aussi quelques tableaux anciens, no-Notre société semble se mettre à l'école de Panurge tamment trois panneaux décoratifs peints par Boucher de Mun et L. Cour relative à l'institution des conseils pour le boudoir de Mme de Pompadour, au château permanents d'arbitrage.

A une heure, l'impératrice était rentrée à l'ambas-

Londres, 21 février. -- Le Standard publie la pêche snivante qui lui est adressée de Berlin:

On a reçu ici des lettres de l'impératrice Frédéric
qui exprime son extrême satisfaction de la parfaite courtolsie dont elle a été l'objet de la part des antorité frau-

Le «Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

Scance du samedi 21 février Présidence de M. Casimir Perrier, vice-président. La sésnce est ouverte à deux heures.

La Chambre, après déclaration d'urgence, adopte un projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée avec la Compagnie des chemies de fer du Midi pour la clôture du compte d'exploitation par-

Les justices de paix La Chambre reprend la discussion de la proposition

de loi de M. Labassière concernant les juges de paix. de baux ainsi conque: soit sur l'insuffisance de meubles girnissant la maison, ou de bestiaux, ou ustensiles nécessaires à l'exploitation prévue par les articles 1752 et 1766 du code civil; soit enfin sur la destruction en totalité. par cas fortuit, de la chose louée par l'article 1722

M. Royer. - Je demande la suppression de ce paragraph, csr il s'agit dans l'espèce de litiges qui peuvent porter sur des sommes excessivement importantes et fort délicates, car des baux peuvent porter sur 18

M. Labussière, rapporteur. - Mais le jugement sera toujours sujet à appel; il n'y a done aucun danger à confier aux juges de paix la connaissance des matières ouvelles qui ont été numérées à l'article 2.

M. Royer (Aubs): maintient son amendement.
M. Falitères, ministre de la justice et des cultes.—
Le gouvernement est d'accord avec la commission pour e maintien du paragraphe. Le texte de la commission est mis aux voix et adopté par 344 voix contre 177.

Les autres paragraches, ainsi que l'easemble de l'ar-ticle 2, sons ensuite adoptés. At. 3. — Le premier paragraphe : « Les juges de ax connaissent également sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs, et à charge d'appel aquelque valeur que la demande puisse s'élever, » est adopté.

Le deuxième paragraphe est ainsi conçu:

«1' Des actions pour dommages faits aux gehamps, fruits et récoites, soit par l'homme, soit par les animaux, et de celles relatives à l'élagage des arbres ou haits et du curage soit des fossés, soit des canaux servant à l'irrigation des propriétés ou au mouvement des usines, lorsque les droits de propriétés et de servitudes ne sout pas contestés. » Un amendement de M. Montaut, tendant à sjouter aux

mots « animaux », ceux ci : « et notamment avee l'assis-tauce d'un jury de chasse é u par les conseillers munici-paux, des dégâts causés par les animaux destinés à la chasse dans les fruits, champs et récoltes », est accepté par la Commission, sous reserve de l'institution d'un jury de chasse. La commission se prononcera entre les deux délibèra-

L'amendement est retiré et le paragraphe est adopté aiusi que le paragraphe suivant : « Des réparations locatives des maisons ou fermes mises par la loi à la char ge des locataires.

Sont ensuite adoptés les paragraphes suivants : « Des indemnités réclamées par le locataire ou fermier, pour non jouissance du fait un propriétaire, lorsque le droit à une indemnité n'est pas consenti ; des dégradations et pertes dans les cas prévus par les articles 1732 et 1785 du code civil ; des contestations relatives aux engagemais plus riche de reflets que d'idées. Il allait agiments respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations vor, déjà bien des gens, même des nou-catholitaut sa canne, dominant l'humanité, mais respectant pour diffamation verbale ou pour injures aux engagements relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail; les contestations relatives aux engagements relatives aux e fait n'avant occasionne aucune incapacité de travail. La Chambre, sur la demande de M. Royer (: ube), acceptée par la commission et le gouvernement, supprime le paragraphe 8, ainsi concil: « Les juges comunis-sent des conteststions anxquelles peuvent donnar-lieu les baux à Cheptel-Regis par les articles 1804 et 1820 dn

code civil. Le paragraphe 9, portant que le jugo de paix connait de toutes les demandes relatives aux vices inedibitoi-res dans les cas prévus par la loi du 2 aout 1884, est

L'ensemble de l'artiele 3 est adopté. La Chambre adopte ensuite l'article 4 qui porte que es juges de paix connaissent à charge d'appel : 1 Des mandes en pension alimentaire n'excedant pas en toalité 500 fr. par an; 2. Des entreprises dans l'année sur les cours d'eau servant à l'irrigation de propriétés et au mouvement des usines et moulins, des conciations de nouvel ordre, etc. : 3. Des actions en ornage; 4. Des actions relatives aux constructions ravaux énoncés dans l'article 674 du co te civil.

D'accord avec le gouvernement et ls commission, l'arele 5, qui portsit que les juges de p ix connaissent aussi le toutes les actions qui leur sont attribuées par des lois spėciales, est supprimė Sont adoptes sans modifications: l'article 6 ainsi con-

« Lorsque plusicurs demandes formées par la même partie confre le même défendeur seront réunies dans une nême instance, le juge de paix ne prononcera qu'en pre » Si leur valeur totale s'élève au-dessus de 500 francs, l sera incompétent sur le tout, si ces demandes excè-lent par leur réunion les limites de sa juridiction. »

Et l'article 7 qui dit:

« La demande formée par plusieurs demandeurs contre plusieurs défendeurs collectivement en vertu d'un titre commun, sera jugée en dernier ressort, si la part fférente à chacuu des défendeurs dans la demande, est

inférieure à 300 fraues. » Elle sera jugée en premier ressort, si la part d'un seul intéressé excéde cette somme. » Enfin le juge de paix sera incompètent sur le tout si cette part excède les limites de sa juridicuon. » La Chambre adopte ensuite les articles 8 et 9 qui trai-

ent des demandes reconventionnelles et en compensa L'article 10 qui porte que les juges de paixconnaitront dans la limite de leur nouvelle compétence les actions en validité et en nullité d'offres réelles autres que celles oncernant les administrations de l'Enregistrement et

les contributions indirectes, est renvoyé à la commis on sur les observations de M. Grousse L'article 11 qui donne aux juges de paix le pouvoi autoriser les saisies-foraines, saisies-gageries, saisies revendications et saisses conservatrices est adopté aprè ne modification proposée par M. Barlaud. L'article 12 qui leur confère certains pouvoirs en ma-ére de saisie arrêt ou opposition, est adopté ainsi que

'article 13, qui affirme pour le juge de paix le droit d'autoriser les femmes mariées et les mineures d'ester n justice de paix. Est ensuite adopté l'article 14 qui porte que les juges e paix connaissent des actions en paiement des frais aits devant eux. La Chambre adopte ensuite l'artiele 15 qui traite de la

compétence des juges de paix, ratione personæ et ra tione looi complété par un paragraphe additionnel de La Chambre, après une longue discussion, repous par 415 voix contre 95, des articles additionnels présentés par M. Le Pontois, qui étendaient la compétence des juges de paix en mutière pénale.

Le titre premier du projet est adopté. La discussion est renvoyée à lundi.

La Chambre met en tête de l'ordre du jour, après le rojet sur les justices de paix et sur l'assistance juditaire, le projet sur le pari mutuel. Elie repousse la demande de M. Francis Charmes l'inscrire après ces discussions, le projet de loi sur le

égime dss sucres. La séanc est levée à 6 h. 30,

Le conseil supérieur du travail

Paris, 21 février. - La sous-commission du coneil supérieur du travail chargée de la question de l'arbitrage dans les mêmes conditions que les patrons t ouvriers.

Elle a adopté ensuite la partie du projet de MM Elle adopté, en ces termes, le principe de l'offic dn travail: » L'office du travail a mission de rassembler et de vulgariser tous les documents et informations utiles relatifs au travail, ses rapports avec le capital, les heures du

travail, les salaires des travailleurs. » Les caisses d'épargne Paris. 21 février. -- M. Aynard a été nommé rap porteur du projet sur les caisses d'épargne. La réorganisation du Crédit foncier

de la commission d'initiative parlementaire pour que

celle-ci ne prit pas en considération la proposition de M. Lévêque, tendant à l'organisation du Crédit line avoisinante; il s'est enfui dans la direction de Temfoncier. foncier. M. Rouvier craint beaucoup voir se renouveler un débat dangereux. Par 6 voix contre 5, la commission, revenant sur sa

Le casier judiciaire Paris, 21 février. - La Commission relative au casier judiciaire s'est réunie, ce matin ; elle a décidé avec l'Allemagne. que seraient portées au casier judiciaire toutes con-damnations autres que celles inférienres à 500 francs Elle s'arrête à la deuxième partie du troisième paragra-ple de l'article 2 tendant à donner aux juges de paix la compétence pour statuer sur les demandes en résiliation rieures à un mois de prison prononcées pour délit application de l'article 69 du Co le pénal, et iuférieures à un mois de prison prononcées pour délit autre que vol, abus de confiance, eseroquerie, et ou-

décision, a repoussé la prise en considération.

Une excellente mesure Paris, 21 février. — Le ministre de l'intér eur a invité le préfet le police à donner des instructions aux agents, en vue de débarrasser les abords des gner un projet de loi concernant l'organisation de la lycées et collèges de Paris des femmes de mauvaises juridiction française à Madagascar. mœurs qui les encombrent.

La tentative d'assassinat contre le générai Roca Londres, 21 février. - Une dépêche de Buenos- neur géneral de l'Algérie, commissaire du gouverne-Ayres reçue à la légation argentine, det que la teuta-tive d'assassinat contre le général Roca est un fait isolé qui ne doit pas avoir de suite. La ville et tout le une mission russe en Asie pays sont parfaitement calmes.

Atchinoff en France St-Pétersbourg, 21 février. — Les journaux et les la mer Rouge pour le lieutenant Machkoff, qui doit cercles politiques s'étonnent de l'accueil fait à Atchinoff; ils répètent de nouveau qu'on ne saurait le consi- cnvoye par la Société de géographie de Saint-Pétersdérer comme l'interprète ou le représentant du senti-

L'insurrection au Chili Valparaiso, 21 février. — Un vapeur, envoyé par le gouvernement, est arrivé iei, venant d'Arica, où il a débarqué des troupes. Les vaisseaux insurgés Huascar et Esmeralda lui ont donné la chasse, et il ne lcur a échappé qu'avec peine.

Le steamer Cousino a été capturé par les in-Trois régiments ont été envoyés pour protéger Tacna lquique est restée entre les mains des troupes gou ernementales. Valparaiso n'est pas bloqué.

Les emprunts allemands Berlin, 21 fevrier. - Les nouveaux emprunts ont été souscrits 45 fois. L'impératrice de Russie à Athènes Athènes, 21 février. — L'impératrice de Russie est

attendue prochainement. Ce voyage serait motivé par la santé du duc Georges. Tempètes en Grèce Athènes, 21 février. — Des tempêles épouvantables regnent dans toute la Grèce. Presque toutes les la salle à manger. Je veux la voir. tignes télégraphiques sont interrompues. Les cour-

riers ont des retards extraordinaires. Le Péloponèse est littéralement enseveli sous les neiges. Le tarif douanier tres a été presque exclusivement consacrée à l'examen n'eût pas plus de quarante ans, étaient contenus du nouveau tarif adopté par la commission des doua-

Le gouvernement se montre assez inquiet de certaines décisions prises par celie-ci et qui auront pour fet de majorer considérablement les droits, notamment sur les soies pures, les viandes conservées, les extraits de viando, les graines oléagineuses, los vins

l'Espagne, les pierres meulières, etc. Le cabinet à l'intention de s'opposer energiquemen l'élévation de ces droits qui, selon lui, rendraient très difficiles nos relations commerciales avec les uissances amies.

Mais avant le débat public, les miuistres du commerce et de l'agriculture se rendront lundi devant la commission des donanes, pour tenter un dernier effort pour arriver à une entente sur les points en litige; comme il parait peu probable que ceite entente puisse s'établir. il en résulte que la commission et le couvernement arriveront en désaccord de la Chambre. Cette situation, on le concoit, n'est pas de nature à faciliter la discussion de notre nouveau régime douanicr, discussion qui, de plus en plus, parait devoir être très ardente.

Au conseil municipal de Toulon Toulon, 21 février - On sait que des élections omplémentaires municipales doivent avoir lieu dinanche pro hain à Toulou. Les conseillers municipaux restants viennent de emettre leur demission collective entre les mains du ous-préfet.

L'anniversaire du Pape Rome, 21 février. - Le 2 mars, 81e auniversaire de sa naissance, le pape prononcera un grand discours politique. En Tripolitaine

Rome, 21 février. - Des avis de Tripoli disent que commission turque envoyée en Tripolitaine s'est montrée très satisfaite de son inspection, ce qui met à néant toutes les assertions relatives à la violation de la frontière par les troupes françaises. Conférence d'ambassadeurs italiens

Rome, 21 février. - On attend très prochainemeut es ambassadeurs italiens de Londres, de Vienne et de derlin pour conférer avec M. di Rudini. Troubles dans la République Argentine Buenos-Ayres, 21 février. - L'état de siège est proclamé; l'artillerie de Zarate vient d'arriver à Bue

os-Avres. Dans les casernes, les troupes sont tenues prêtes marcher. ll règne une vive alarme parmi la population.

Une autre dépêche dit, par contre : Buenos-Ayres, 21 février. - 11 est probable que état de siège va être décrété. La population reste calme.

Il n'est pas inutile de faire remarquer la contradic tion de ces deux dernières dépêches. Attentat contre le général Roca Buenos-Ayres, 21 février. - Le général Roca fai-

saitune promenade en voiture lorsqu'a été commise la tentative d'assassinat dirigée contre lui, et bien que le meurtrier n'ait tiré qu'à une distance de quelques pas la blessure du général n'a absolument aucune gravité. L'auteur de l'attentat est une jeune Argentine, âgé

le quinze ans. On attribue cet acte à l'exaltation de cette jeune ille, ce qui fait supposer qu'elle n'a pas de com-Buenos-Ayres, 21 février. - Aussitôt après l'atten-

voiture, saisit le meurtrier et le rossa à coups de Un grand nombre de personnes se sont rendues che e général pour le féliciter.

L'indignation publique est grande, L'état de siège sera probablement proclamé. Les oupes sont sous les armes. Le général Campos a démissionné. Osman-Digma

Londres, 21 février. - On mande d'Afafite à la date

du 20: « Avant l'occupation de Tokar, nn combat acharné qui duré une lieure un quart, a eu lieu près d'Afafite. » Les forces d'Osman-Digma, qui n'a pas pris part personnellement à l'attaque, étaient évainées à 2.000

hommes.

L'ennemi a attaqué avec violence l'armée angloégyptlenne qui occupait des édifices en ruines; après un
combat corps à corps, une charge de cavalerie égyptienne
a culbuté l'ennemi et l'a dispersé

"L'ennemi a laissé 700 hommes sur le terrain.

"Les pertes pour l'armée anglo-égyptienne sont : un
capitaine anglais tué, un autre blessé, quatre officiers
égyptiens griévement blessés, douze soldats égyptiens
et quarante-deux blessés.

et M. Rouvier

Paris, 21 février. — M. Rouvier a insisté, auprès et quantités d'armes et de munitions. » Les principaux émirs se trouvent parmi les morts.

Osman-Digma suivait le combat du haut d'une eol-La France et l'Allemagne

Saint-Pétersbourg, 21 février. - Les Novosti, le Nouveau Temps et d'autres journaux publient des articles sur les rapports actuels entre la France et l'Allemagne.

Ils paraissent craindre que la France républicaine ne finisse paradmettre une idée de rapprochement Au Conseil des ministres Paris, 21 février. — Les ministres se sont réunis

ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Car-L'INSCRIPTION MARITIME M. Barbey, ministre de la marine, a soumis à la signature du président de la République un projet

LA JURIDICTION FRANÇAISE A MATAGASCAR M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a fait si-M. TIRMAN, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

de loi sur l'inscription maritime.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a été autorisé à faire signer uu décret nommant M. Tirman, gouver-

Le gouvernement russe a demaudé au gouverne ment français le libre passage dans nos poscessions de bourg, dans un but d'études scientifiques. L'autorisation a été immédiatement aecordée.

LE PARI MUTUEL Le conseil s'est occupé de la question du pari mutuel qui doit venir en discussion lundi ou mardi prochain, en vue des diverses éventualités que le débat pourrait soulever. Le gouvernement reste sur le terrain où il s'est

placé par le dépôt de son projet de loi qui sera dé-fendu, au point de vue des courses, par le ministre de l'agriculture, et au point de vue spécial de la régularisation des perceptions de fonds, par le ministre de l'intéricur. Le garde des sceaux interviendra si la question des

bookmakers est soulevée.

MADAME FRANÇOIS

- Qui est là ? demanda Mme Legentil à sa cuisinière Catherinc. - C'est Madame François, répondit celle-ci.

- Madame François! Faites-la done entrer dans Madame François était la marchande de pois-

Elle était proprement mais très modestement ils étaient l'objet. vêtuc. Scs cheveux déjà grisonnants, bien qu'elle fure habituelle et qu'elles appellent marmotte. Une fille qui vint avec la voiture. robe de serge essayait, bien en vain, de lui dessiner

La femme était forte ét avait des hanches formidables. Cependant, sous eette grosse enveloppe. elle ne manquait pas de distinction. Sa démarche était franche, son geste était libre et les traits de son visage marquaient une volonté de fer sous unc forme douce et avenante. Son langage n'était pas du tout celui d'une marchande de harengs. Elle parlait une langue correcte qui aurait fait honte à plus d'un lettré. Aussi Madame Legentil, qui appartenait à une famille où l'Académie était en honneur. se refusait-elle à croire que Madame Francois fut née pour vendre du poisson à domicile aux habitants de Neuilly.

Cependant il n'était guère permis de douter que telle fut sa procession. On la vovait venir régulierement le matin six fois par semaine, à la porte de nières semaines des beaux jours au bord de la mer. toutes les maisons et villas du hameau de Saint-Quand ils revinrent à Neuilly. Madame François James. munie de ses deux paniers, offrant sa avait repris son commerce. La jeune fille accommarchandise proprement, recouverte d'une belle pagnait sa patronne et tenait désormais les serviette blanche, et entamant parfois, avec les guides pendant que Madame François faisait sa maitresses de maison, sur la politique ou sur la clientèle. littérature courante, de longs colloques qui ne nuisaient pas à son commerce. Madame François était apercevant la marchande de poisson. Qu'êtes-vous hautement estimée autant pour son esprit que pour la droiture de son caractère. Adoptant moments, le langage familiers des halles, mais en lui esquivant la réponse sous le couvert d'unc quesimprimant une grâce dont il n'a pas l'habitude, elle | tion.

disait volontiers à ses clientes: - Ma petite mère, vous pouvez acheterce turbot en toute confiance. Si je vous en demande dix francs, c'est qu'une autre marchande vous en demanderait

douze. Et en effet, les ménahères qui n'avaient pas achetéleur poisson à Madame François se voyaient tère. souvent réduites à s'en passer à le payer plus

Il y avait dix ans que Madame François prome nait sa marchandise dans les avenues du hameau de Saint-James, sans l'annoncer comme les autres eutrice. marchandes par des eris discordants. Toutes les maisons lui étaient ouvertes; on avait confiance en elle et l'on avait raison. Aussi il était rare qu'elle médie française. n'eut pas à midi ses paniers vides. Alors elle disparaissait, car elle n'habitait pas la banlieue, et on ce pas? ne l'y revoyait que le lendemain matin.

Ce jour-là, Mme Legentil s'étonna que la marchande ne fût pas munie de ses deux paniers. Elle en fit la remarque. Mme François dit à Mme Legcntil.

— Venez voir? Et elle conduisit devant la fenêtre qui donnait sur l'avenue.

— Vous vovez cette voiture et ce cheval : ils sont à moi. Mon commerce prenait trop d'exten- vaille, j'ai gagné de l'argent à force de peine et de sion. Au licu de mes deux paniers, j'en ai cinq, et loyauté ; je vous avoucrai même que j'en ai j'espère bien avec le temps en avoir le double. En gagné assez pour me faire un pctit pécule tout en attendant, qu'est-ce que vous m'achetez aujour- faisant donner à mon fils une éducation digne de d'hui; Catherine m'a demandé une barbue. Je n'en lui, ai pas qui puisse vous être offerte. Le hareng est | — Digne du nom de sa mère ct du nom qu'il doit at dirigé contre lui, le général Roca sauta à bas de sa un poisson bien commun, mais quand il est gras et perter. Mme de la Berce, née de Limonière, y a frais, c'est la noisette de la meir.

cois. de voir que votre commerce est en pleine et honnête. Vous ètes bénie dans votre fils. prospérité.

- Oh! il le faut bien! dit-elle avec une sorte d'exaltation. J'ai de grands devoirs à remplir. Le ton dont ces paroles furent prononcées avait Et après avoir repris possession d'elle-mème elle serait fait scrupule d'importuner Mme François de traversée de bien des douleurs. M, de la Berce ses questions; mais elle y prit cette conviction que offrait dans son caractère un singulier mélange de poisson, mais il s'en fallait de bien peu.

française dans la loge d'un auteur de ses amis. Déjà il avait appelé sur lui toutes les distinctions Elle voit arriver au balcon une dame accompagnée possibles et le plus bel avenir lui semblait réservé. d'un jeune homme revêtu de l'uniforme des élèves quand il donna sa démission. A peine rentré dans de l'Ecole Polytechnique. La dame était grande et la vie civile, il courut les cercles, gaspilla son bien forte, mais élégamment vêtue. Le jeune homme et celui desa femme.

ui ressemblait beaucoup, et aux petits soins qu'il montrait pour la dame on devinait aisément qu'il tait son fils.

Madame Legentil, le cou tendu en avant, regardait le couple d'un œil étonné, qui fut remarqué de Qui regardcz-vous done là? lui demanda celle-

- Non, dit la dame sans quitter le couple des yeux, je ne me trompe pas, c'est Madame Fran-

Qui cela, Madame François? — Ma marchande de poisson.

— Cette forte dame qui a près d'elle un élève de l'école polytechnique? Vous vous trompez; e'est Madame de la Berce. -- Impossible! Nous la connaissons bien et son

fils aussi. Edmond, un excellent sujet. Voyez, il a les galons.

La ressemblance est frappante. J'aurais bicn cru... Enfin. Et cette madame de la Berce est veuve sans doute?

- Non, mais mieux vaudrait qu'elle le fût. Elle est née de Limonière, a épousé très jeune ce M. de la Berce, un joueur qui a dissipé toute sa fortune ct qui ne reparaît que de temps à autre, quand il a besoin d'argent. On le dit en ce moment en Amérique, occupé à découvrir des mines d'or.

- Et que fait sa femme pendant ce temps-là? Madame Legentil n'était pas encore assuréc que la prétendue Madame de la Bercé ne fut pas sa marchande de poisson.

- Sa femme vit modestement d'une petite pension que lui fait sa famille et aussi la famille de son mari, car elle n'est pas moins estimée dans l'une que dans l'autre. Et si modestes que soient ses ressources, la pauvre femme les applique toutes à l'éducation de son fils. Vous voyez qu'elle n'a pas trop mal placé son argent.

Ce qui m'étonne, ajouta la dame après un instant de silence, e'est de voir assez souvent Madame de la Berce à la Comédie française et toujours dans une toilette qui annonce une grande aisance plutôt qu'une gêne excessive. Enfin l'éducation de son fils a dù lui coùter annuellement beaucoup plus que la petite pension qui lui est faite. C'est une femmeinstruite, distinguée. Elle a pu se créer sans doute d'autres sources de revenu, mais on est assuré u'elles sont des plus légitimes et des plus honora-

Ccs dernières paroles ramenaient les pensées de Madame Legentil sur son idéc fixe. Elle ne poussa pas plus loin ses questions, mais elle continua d'observer avec beaucoup d'attention Madame de la Berce et son fils. Ceux-ei, tout au spectacle de la scène, ne se doutaient nullement de l'examen dont

Madame Legentil, toute discrete qu'elle fût, se promit bien d'éclaireir le mystère dès le lendemain. par un des mouchoirs de coton à carreaux dont Mais le lendemain Madame François ne parut pas cs femmes de la banlieue de Paris font leur coif- dans Neuilly, et le jour suivant ce fut une jeune — Et madame François? demanda madame Le-

> - Madame François, répondit la jeune fille, est partie pour affaire de famille. — Quand reviendra-t-elle? - Je n'en sais rien, En attendant, e'est à moi

gentil.

u'elle a confie son commerce, et me recommandant bien de contenter sa clientèle. - Si vous lui écrivez, lui dit Madame Legentil, vous lui ferez mes compliments.

— Je n'y manquerai pas. Voilà tout cc que Madame Legentil put sa-

voir. On était alors au mois de septembre, le mois des vacances. La bonne dame avait aussi un fils. Celui-ci sc préparait pour le professorat à l'Ecole normale. Tous deux partirent pour passer les der-

- Enfin vous voilà! dit Madame Legentil en donc devenue depuis un mois. - Et vous-même? riposta la marchande en

Moi! je suis allée à la mer avec mon fils? — Et vous? - Moi, répondit Mme François, je suis allée en Italie avec le mien. Le visage de Mme Legentil s'illumina.

Enfin, se dit-elle, je vais done pénétrer le mys-- Vous avez un fils? ajouta-t-elle tout haut. - Je le crois bien, et un fils dont je suis fière.

— Elève de l'Ecole Polytechnique? - Mme François regarda étonnée son interlo-— D'où le savez-vous? dcmanda-t-elle.

- Je l'ai vu il y a un mois avec vous, à la Co-- Vraiment oui, un beau et noble garçon, n'est-

Le visage de la marchande rayonnait de gloirc. - Entré le second, reprit-elle, sorti le premier. Aujourd'hui élève ingénieur de la marine. Le fils d'une marchande de poissons, c'était tout na-

Et elle se mit à rire. - Grâce à Dieu, je n'ai jamais désespéré. quoique j'aie bien souffert dans ma vie. J'ai tra-

ajouté le plus grand, le plus bel exemple qu'une — Va pour « la noisette de la mer », dit Mme mère puisse donner à son fils, l'exemple du dé-Legentil en souriant. Je suis heureuse, Mme Fran- voaement, de l'abnégation et d'une vie laborieuse

> Mme François avait les larmes aux yeux. — Vous savez tout, murmura-t-elle, Je n'ai plus rien à vous cacher. Ecoutez-moi.

une énergie qui ne pouvait échapper à Mme Le- fit le récit minutieux de sa vie. Elle était bien simgentil. Cette dame était discrète, bien élevée, et se ple, cette vie, mais les aventures de son mari l'avait la marchande avait quelque mystère dans sa vie. qualités et de défauts. Il était brutal, emporté, Six mois s'étaient écoulés et Madame François dissipateur, d'une bravoure extraordinaire. Il continuait de développer son petit commerce. Sa s'était marié n'étant encore que lieutenant. Pendant voiture ne contenait pas encore dix paniers de la guerre il avait fait des prodiges de valeur, était resté trois foissur le champ de bataille, et trois fois Un soir Madame Legentil était à la Comédie- guéri de ses blessures, il était retourné au combat.